

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

de présents : 24

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

de votants : 29

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/1

**CONVENTION DE LOCATION D'UN LOGEMENT AU PRE SAINT-NICOLAS**

3 – Domaine et patrimoine

3.3 - Locations

Rapporteur : Chantal ARGENTINO

Madame ARGENTINO, adjointe au maire, rappelle que la commune loue actuellement à la SLH une partie d'un logement situé dans l'ensemble immobilier dit "Pré Saint-Nicolas". Ce logement accueille les activités à caractère social de l'association Jeunes et cité. Un bureau reste toutefois réservé au personnel de la SLH.

Par ailleurs, le département occupe actuellement, pour ses permanences sociales et ses consultations de la PMI, des locaux appartenant à mmH situés rue Chopin à Liverdun. Ces locaux faisant partie d'un ensemble immobilier devant être démolé à court terme, la commune et le département se sont rapprochés et ont convenu qu'il était important de conserver les services du département sur le quartier du Rond-Chêne. Aussi, une solution de mutualisation des locaux a-t-elle été recherchée.

Il s'avère que le local du Pré Saint-Nicolas loué par la commune présente toutes les caractéristiques nécessaires à un partage des locaux entre les services du département et ceux de la commune. Toutefois, il est nécessaire que l'ensemble du logement soit désormais loué.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de location de l'ensemble du logement jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer la convention jointe en annexe avec la SLH.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

de présents : 24

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

de votants : 29

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/2

**CONVENTION DE SOUS-LOCATION AU DEPARTEMENT D'UN LOGEMENT AU PRE SAINT-NICOLAS**

3 – Domaine et patrimoine

3.3 – Locations

Rapporteur : Chantal ARGENTINO

Madame ARGENTINO, adjointe au maire, propose de formaliser le partage avec le département du logement situé dans l'ensemble immobilier dit "Pré Saint-Nicolas", loué par la commune à la SLH, et de déterminer les charges et responsabilités de chacun, en autorisant le maire à signer la convention de sous-location jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer la convention de sous-location jointe en annexe avec le département de Meurthe-et-Moselle.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 24

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/3

### CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU NAUTISME A LIVERDUN

7 – Finances

7.10 – Divers

Rapporteur : Catherine GUENSER

Madame GUENSER, adjointe au maire, explique au conseil municipal que la commune partage avec l'association « Le Cercle Nautique Liverdunois » une volonté commune d'agir en faveur du développement d'activités nautiques.

Aussi, afin de fixer des objectifs communs à moyen terme, de contribuer au dynamisme de projets liés à l'eau et de développer la filière nautique sur le territoire de Liverdun, elle propose d'accorder un concours financier en concluant une convention de partenariat avec l'association « Le Cercle Nautique Liverdunois » pour une durée de 5 ans (de 2016 à 2020).

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre connaissance du projet de convention ci-annexé.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour, 6 voix contre (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. KOCH, GUERRA, BECK) et 1 abstention (M. LOCTIN).

**APPROUVE** la convention pour le développement du nautisme à Liverdun.

**AUTORISE** le maire à signer la convention jointe en annexe.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2016.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 24

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/4

**REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF**

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Il donne connaissance au conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 € / mètre de canalisation ;
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 24

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/5

<p align="center"><b>SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET DE REPARTITION DES ZONES D'ENTRETIEN AVEC VNF</b> 1 – Commande publique 1.3 – Conventions de mandat Rapporteur : Rodolphe BAUER</p>
--

Monsieur BAUER, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal que la convention d'entretien TO2006-01 passée avec VNF est arrivée à échéance le 31 décembre 2010, et n'a pas été reconduite. Il rappelle que cette convention a pour objet, en contrepartie de l'entretien, la mise à disposition temporaire à titre gratuit à la commune :

- d'une partie de l'emprise du canal de la Marne au Rhin remblayé ;
- des berges en bordure de Moselle canalisée et des plates-formes et terre-pleins du port de plaisance.

Il précise que l'ensemble mis à disposition représente une surface d'environ 20 hectares, conformément à la convention jointe en annexe.

Les services de la mairie ont donc demandé à VNF la possibilité de prolonger cette convention. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer la convention jointe en annexe avec VNF pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

de présents : 24

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

de votants : 29

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/6

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – TAP PERIODE 3 DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Magali CLEMENT-DILLMANN

Madame CLEMENT-DILLMANN, adjointe déléguée, rappelle à l'assemblée que dans le cadre des T.A.P. organisés pendant la 3<sup>e</sup> période de l'année scolaire 2015-2016, 3 associations ont assuré l'encadrement d'activités.

Aussi, sur sa proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations ayant participé aux T.A.P. pour la 3<sup>ème</sup> période de l'année scolaire 2015-2016 selon le tableau suivant :

Période 3 – Année scolaire 2015/2016				
Association	Nombre de séances	Nombre d'heures	Coût horaire	Montant subvention
Karaté club	4	6	20,00 €	120,00 €
Basket club	5	7,5	20,00 €	150,00 €
Tennis club	10	15	30,80 €	462,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>732,00 €</b>

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget primitif 2016 de la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

de présents : 24

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

de votants : 29

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/7

**INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER**

7 – Finances locales

7.10 - Divers

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué, explique au conseil municipal que le receveur municipal peut être sollicité dans le cadre de son concours et conseil aux collectivités.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et 7 voix contre (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. LOCTIN, KOCH, GUERRA, BECK).

**DECIDE :**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à madame Anne FLUCK, receveur municipal pour la période du 10 avril au 31 août 2015, ainsi qu'à madame Véronique BERNIER, receveur municipal pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 24

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/8

### ECHANGE DE TERRAINS

2 - Urbanisme

2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Rapporteur : Sébastien DOSÉ

Monsieur DOSÉ, 1<sup>er</sup> adjoint, explique au conseil municipal que monsieur Michel STRUB a proposé à la commune un échange de plusieurs parcelles lui appartenant, disséminées sur l'ensemble du territoire, contre trois parcelles communales situées dans le secteur des Grandes Gravelottes et du Chenot.

Monsieur STRUB possède déjà plusieurs terrains dans ces secteurs et mène, dans le cadre de la gestion de son patrimoine, une réflexion sur le regroupement de l'ensemble de ses propriétés au sein d'un espace plus restreint.

Il propose à la commune les terrains suivants :

Désignation des terrains	Zone PLU	Parcelles cadastrées	Contenance (m <sup>2</sup> )
<b>Grands Miternes</b>	<b>Nf</b>	B 77	305
		B 109	290
		B 120	600
		B 154	440
		B 203	290
<b>Petits Miternes</b>	<b>Nf</b>	B 257	620
		B 318	360
<b>Derrière Peuvenelles</b>	<b>Nf</b>	C 635	440
<b>Les Vieilles Peuvenelles</b>	<b>Nf</b>	C 739	350
<b>Vau Gachi</b>	<b>N</b>	AC 37	132
		AC 38	71
		AC 39	80
<b>Vieux Hazotte</b>	<b>Nf</b>	BH 55	710
		BH 56	114
		BH 57	73
		BH 108	209
		BH 117	232
<b>Roche Barbotte</b>	<b>N</b>	BI 90	213



Il souhaiterait qu'en échange lui soient cédés les terrains communaux suivants :

Désignation des terrains	Zone PLU	Parcelles cadastrées	Contenance (m <sup>2</sup> )
<b>Grandes Gravelottes</b>	<b>N</b>	AE 231	148
		AE 130	689
<b>Le Chenot</b>	<b>Nf</b>	AI 1	539

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour, 6 voix contre (MMES BURCKER, SEILER, CERVA-PEDRIN et MM. KOCH, GUERRA, BECK) et 1 abstention (M. LOCTIN).

**DECIDE :**

- 1) d'accéder à la proposition d'échanges de terrains de monsieur STRUB contre des parcelles communales telles qu'exposées ci-dessus ;
- 2) de donner tous pouvoirs au maire pour régulariser l'acte administratif de cession.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

de présents : 24

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

de votants : 29

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/9

**MODIFICATION DE NUMEROTATION DU CHEMIN DE LA TUILERIE**

3 – Domaine et patrimoine

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Rodolphe BAUER

Monsieur BAUER, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de revoir la numérotation du chemin de la Tuilerie, suite à la construction d'une nouvelle habitation, à la construction de potentielles autres et à la réclamation de plusieurs riverains.

Il convient de modifier la numérotation ainsi, conformément au plan joint :

- Parcelle AE 459 devient **1A** chemin de la Tuilerie ;
- Parcelle AE 12, devient **1B** chemin de la Tuilerie ;
- Parcelles AE 113, 112, 111, 110 et 109, devient **1C** chemin de la Tuilerie ;
- Parcelles AE 108 et 485 devient **1D** chemin de la Tuilerie ;
- Parcelle AE 366 devient **1E** chemin de la Tuilerie ;
- Parcelle AE 106 reste **3** chemin de la Tuilerie.

Après avoir pris connaissance des explications fournies par monsieur BAUER,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ENTERINE** la proposition.

**DEMANDE** au maire d'informer les habitants du chemin de la Tuilerie et les différentes administrations.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 2 mars le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. HUET, GUENSER, DOSE, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, BARAILLE, DE BIASI, DUBAUX, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, CERVA-PEDRIN et BECK.

**NOMBRE**  
de conseillers : 29  
**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : Mme CLEMENT-DILLMANN à Mme GUENSER, Mme JEANVOINE à Mme CARNEIRO-JOLY, M. ROUGIEUX à Mme LEPINE, M. MENDES ANTUNES à M. DOSE et M. VERGES à Mme BINET.

de présents : 24 Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

de votants : 29 Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 23 février 2016, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 3 mars 2016 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 3 mars 2016, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2016/03/10

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

7 – Finances

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur HUET, maire, et monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, présentent le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le conseil municipal en prend acte.

Le maire ouvre le débat d'orientation budgétaire.

Le conseil municipal a, conformément au Code général des collectivités territoriales, débattu sur les orientations budgétaires de l'année 2016.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 3 mars 2016

Le maire,

Jean-Pierre HUET